

Cotonou, le 23 JAN 2020

DECISION N° 2020 024/ARCEP/PT/SE/DR/DRI/DMP/DRP/DAJRC/GU
modifiant la décision n° 2016-010/ARCEP/PT/SE/DFC/DMP/DRP/DRI/
DR/DAJRC/GU du 29 avril 2016 portant fixation des frais d'étude de dossier liés
aux prestations de service de communications électroniques et de la poste.

LE CONSEIL DE REGULATION,

- Vu la loi n° 2014-14 du 09 juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2019-209 du 31 juillet 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;
- Vu le décret n° 2017-007 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;
- Vu le décret n° 2017-034 du 25 janvier 2017 portant nomination du Président et du Vice-président du Conseil de Régulation ;
- Vu l'arrêté Année 2016 n° 052 /MENC/DC/SGM/CTAP/DGCEP/DRC/SA du 16 juin 2016 fixant les principes applicables au régime de l'autorisation d'exploitation des services postaux non réservés en République du Bénin ;
- Vu la décision n° 2016-010/ARCEP/PT/SE/DFC/DMP/DRP/DRI/DR/DAJRC/GU du 29 avril 2016 portant fixation des frais d'étude de dossier liés aux prestations de service de communications électroniques et de la poste ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif ;

Après avoir délibéré en sa séance du 22 janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

La présente décision modifie les dispositions de l'article 6 de la décision n° 2016-010/ARCEP/PT/SE/DFC/DMP/DRP/DRI/DR/DAJRC/GU du 29 avril 2016 portant fixation des frais d'étude de dossier liés aux prestations de service de communications électroniques et de la poste, en ce qui concerne les opérateurs postaux, comme suit :

N°	TYPE DE SERVICE SOLLICITE	REGIME JURIDIQUE	FRAIS D'ETUDE DE DOSSIER (F CFA)
1	Demande d'octroi et renouvellement de la convention de concession relative au régime de l'exclusivité de l'opérateur en charge du service postal universel	Licence	500.000
2	Demande relative à un changement dans l'exploitation de la convention de concession relative au régime de l'exclusivité de l'opérateur en charge du service postal universel	Licence	500.000
3	Demande d'octroi et de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de services postaux non réservés (desserte nationale)	Autorisation	100.000
4	Demande d'octroi et de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de services postaux non réservés (desserte internationale)	Autorisation	200.000
5	Demande relative à un changement de l'autorisation d'exploitation de services postaux non réservés (desserte nationale)	Autorisation	100.000
6	Demande relative à un changement de l'autorisation d'exploitation de services postaux non réservés (desserte internationale)	Autorisation	200.000

Handwritten signature

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et est publiée partout où besoin sera.

Ont siégé

Mesdames : Carrelle TOHO ACCLASSATO
Esther GANDJI
Fanta SANGARE BOURAIMA

Messieurs : Flavien BACHABI
Hakim APITHY
Isidore VIEIRA
Léopold ADJAKPA
James SECLONDE

Le Président



Flavien BACHABI

AMPLIATIONS

Original	01
MCP	01
Opérateurs	10
Archives	01